



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 62935

Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'obligation faite aux établissements publics de santé de faire certifier leurs comptes. L'article L. 6145-16 du code de la santé publique issu de la loi dite « hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 a mis en place cette obligation, complétée par le décret n° 2013-1238 du 23 décembre 2013 relatif aux modalités de certification des comptes des établissements publics de santé. En effet la charge financière de certification, qui peut atteindre près de 500 000 euros pour 6 ans pour un établissement de 600 lits, semble particulièrement élevée au moment même où il est demandé aux hôpitaux de participer à un effort de 10 milliards d'euros d'économie. En outre, elle souhaiterait l'interroger sur la pertinence de faire contrôler l'action d'organismes publics, et donc porteurs de l'intérêt général, par des structures privées lucratives qui sont donc guidées par des intérêts particuliers. Aussi, et à l'heure où le « choc de simplification » permet d'envisager une reconfiguration rationalisée des procédures administratives, elle s'interroge par conséquent sur le rôle que pourrait jouer sur cette question les opérateurs de contrôle publics existants, telles que la direction générale des finances publiques ainsi que les chambres régionales des comptes. Elle la remercie de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Thérèse Guilbert](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62935

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6802

Question retirée le : 30 septembre 2014 (Fin de mandat)